

Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'extension de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pesmes

Vu l'article 37 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu l'article 68 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 70-2019-12-09-012 du 9 décembre 2019 relatif à la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'extension de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Pesmes ;

Vu le projet de statuts

Le soussigné,

Nom :

Prénom :

Adresse :

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'AFAF de Pesmes
(cocher la case de votre choix)

je suis favorable à l'extension du périmètre de l'AFAF de Pesmes

je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'AFAF de Pesmes

Fait à

Le

Signature du propriétaire

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé par l'arrêté préfectoral susvisé, le propriétaire est réputé favorable à l'extension du périmètre de l'AFAF de Pesmes